

Département du Calvados

Réf EP : E23000045/14

Enquête publique relative à une autorisation environnementale concernant le remplacement du pont de Colombelles sur le territoire des communes d'Hérouville Saint Clair et Colombelles

Maître d'ouvrage Ports de Normandie

Enquête publique du lundi 16 octobre 2023 à 9h30 au jeudi 16 novembre 2023 à 12h30

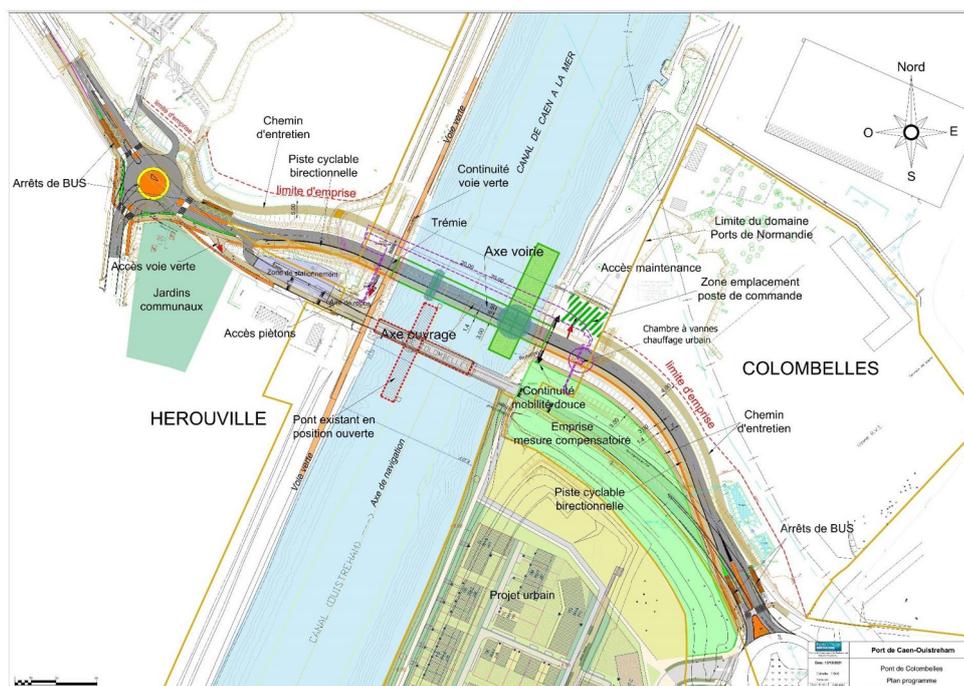


Image extraite du dossier du maître d'ouvrage

Procès-verbal de synthèse

Commissaire enquêteur Françoise CHEVALIER, en application de la décision du tribunal administratif de Caen en date du 30 août 2023.

Glossaire des abréviations figurant dans le présent document

AE : Autorisation Environnementale

CE : Commissaire Enquêteur

CLE : Commission Locale de l'Eau

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie

DDTM : Direction des Territoires et de la Mer

IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités

MRAe : Mission Régionale d'Autorité Environnementale

PVS : Procès Verbal de Synthèse

RD : Route Départementale

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Cette transmission est réalisée en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement, dans le cadre de la procédure de l'enquête publique relative une autorisation environnementale concernant le remplacement du pont de Colombelles sur le territoire des communes d'Hérouville Saint Clair et Colombelles

Cette enquête publique a été conduite du lundi 16 octobre 2023 à 9h30 au jeudi 16 novembre 2023 à 12h30, selon les dispositions de l'arrêté en date du 15 septembre 2023, de Monsieur le Préfet du Calvados (DDTM), organisateur de l'enquête.

1 Déroulement de l'enquête publique

L'enquête s'est déroulée sur une durée de 32 jours consécutifs, avec une fréquentation très faible du public que ce soit pendant ou en dehors des permanences.

Il convient de noter que le public s'est informé presque exclusivement au travers du registre dématérialisé. Les statistiques issues du logiciel « préambules » indiquent une fréquentation de 2 420 visiteurs, dont 597 ont téléchargé 1 238 documents (extrait des statistiques ci dessous).

Fréquentation



Les cinq permanences se sont déroulées sans incident.

Les conditions d'accueil pour les quatre permanences effectuées dans les mairies de Colombelles et Hérouville Saint Clair étaient excellentes. La consultation des documents était facilitée et la confidentialité des échanges bien respectée.

L'espace ouvert mis à disposition par Caen la Mer dans le hall de l'établissement pour une permanence, n'était pas satisfaisant. Il s'est avéré très bruyant, heureusement il n'y a pas eu de visiteurs mais les conditions de travail étaient inconfortables pour le CE.

Le jeudi 16 novembre 2023 à 12h30, à l'issue de la dernière permanence, le commissaire enquêteur a récupéré et clos le registre et le dossier mis à disposition du public en mairie de Colombelles. Les autres registres et dossiers ont été récupérés par le maître d'ouvrage et remis au CE dans les locaux de « Ports de Normandie » le jour même à 16 heures et clos par le CE.

2 Les statistiques

Registre papier de la mairie de Colombelles : deux visites et une observation pendant la première permanence.

Registres papier ouverts à la mairie d'Hérouville Saint Clair et à la communauté urbaine de Caen la Mer: aucune observation.

Aucun courrier ou courriel n'a été transmis au CE.

Registre dématérialisé : 2 420 visiteurs dont 597 ont téléchargé 1 238 documents.
24 contributions ont été déposées dont 11 de façon anonyme soit 45,8 % et un doublon relevé.

Selon les informations transmises au CE, les dossiers mis à disposition du public n'ont pas été consultés en dehors des permanences .

3 Les observations du public

Compte tenu du faible nombre de contributions, elles sont reprises intégralement dans le PVS.

Les contributions ont été classées en 8 thèmes : liaisons douces, circulation routière, navigation de plaisance, nuisances sonores, paysage, qualité de l'air, eau potable et favorable sans remarque. Certaines concernent plusieurs thèmes, dans ce cas, le texte est repris uniquement dans le premier thème avec renvoi pour les autres. Le maître d'ouvrage est invité à répondre de façon exhaustive à chaque contribution du public.

3.1 Les registres papier

Colombelles – Thème « circulation routière »

Observation N°1 de Monsieur Jean Lustière

Habitant de Colombelles, j'ai l'inquiétude de la circulation au rond point avant le pont. En effet, la nouvelle route a la priorité quand on vient de Colombelles, il est parfois impossible de passer. Il faudrait peut être un aménagement de ce rond point.

3.2 Le registre dématérialisé

Thème « liaisons douces » 7 contributions (1-2-4-7-11-12 et 17)

Contribution n°1

Par Alban PELLETIER - 5 Impasse Bon Accueil 14000 CAEN
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 11:20

Cette courte contribution pour partager l'expérience d'un usager cycliste : la construction du nouveau pont peut être l'occasion d'une vraie réflexion sur la place donnée à ce mode de transport qui est appelé à prendre de plus en plus de place dans les années à venir.

Le pont actuel est en effet loin d'être accueillant pour les cyclistes : la circulation est mélangée à celle des voitures, qui peuvent être pressées et tenter de dépasser. Le revêtement du pont est en treillis métallique, et donc rapidement glissant pour les vélos, en particulier à vélo de route, augmentant le risque de chute.

Ces deux points d'attention invitent à envisager pour le nouveau pont :

- Une voie cycliste séparée de la circulation des véhicules motorisée, avec continuité par une piste cyclable de part et d'autre (et une bonne interconnection avec la voie verte qui longe le canal, les aménagements actuels étant pour le coup satisfaisants)
- Un revêtement adapté à la circulation des cycles pour éviter les chutes.

Contribution n°2

Par Pierre-Claude Beauvois - 35 Rue Du Général Leclerc 14550
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 08:44

Bonjour, Je circule en 2 roues et le « grillage » qui constitue le tablier du pont actuel est vraiment très casse gueule dès qu'il fait humide ou qu'il pleut... pouvez-vous prévoir un revêtement classique? Merci!

Contribution n°4 (+circulation routière)

Par Anonyme
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 12:43

Je partage ici différentes vigilances à garder en tête :

- 1) Ce pont est très emprunté le matin et le soir, sur des trajets domicile-travail. Il faudra donc veiller à trouver une solution non contraignante pour toutes les personnes empruntant le pont quotidiennement (garder l'ancien pont fonctionnel ou faire les travaux pendant des périodes de vacances scolaires durant lesquelles le pont est moins fréquenté par exemple)
- 2) Circulant en vélo comme beaucoup de Colombellois, le nouveau pont doit être adapté à ce mode de transport plus économique et écologique. Le pont actuel est dangereux pour les vélos (grillage glissant, obligation d'être sur le voie voiture)

Contribution n°7

Par Bissey Dominique - 29, rue du commandant Kieffer 14880 Colleville-Montgomery
Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 08:47

L'ajout d'une piste cyclable sur le pont est une bonne chose. Mais il serait souhaitable d'avoir la continuité de la piste cyclable jusqu'au plateau de Colombelles en refaisant la piste cyclable entre le pont et le plateau

Contribution n°11 (+ circulation routière)

Par Renard Jean-Pierre 27 Avenue de Bruxelles 14000 Caen

Déposée le vendredi 20 octobre 2023 à 07:24

Le rendre complètement maniable d'une part côté navigation du canal et d'autre part côté passage des camions.
Rendre sécurisé et aisé le passage des deux roues aux alentours également quant au franchissement du pont lui-même.
Lors de la fermeture temporaire du pont (passage de bateaux y compris), aviser bien en avant du pont (i. e. au niveau des carrefours d'alimentation des flux), l'information de fermeture avec affichage du temps d'attente (carrefours en particulier à l'Ouest Biéville, à l'Est Lazzaro, aussi "le tourne-à-gauche" RVI /nouveau quartier d'HSC "L' Archipel")

Contribution n°12 (+ navigation de plaisance)

Par LOUISE Thierry - 11 quai de la londe 14000 CAEN
Déposée le mardi 24 octobre 2023 à 10:12

Utilisateur régulier du pont de Colombelles actuel, il me parait important que les voies cyclables sur le futur pont soient bien séparées des voies de circulation des véhicules à moteur et que le revêtement soient lui non glissant et plus sécurisant que le grillage actuel. Il faut aussi que ces voies réservées aux vélos soient bien connectées avec les pistes cyclables qui vont vers Colombelles et vers Hérouville et le chemin de halage. Peut être réfléchir à un vrai plan de circulation vélo dans cette zone ?

Ce pont est aussi une voie de passage des bateaux vers la mer et vers le port de Caen, il est important de maintenir un fonctionnement permettant aux navires un passage simple, fréquent et régulier vers ces deux destinations.

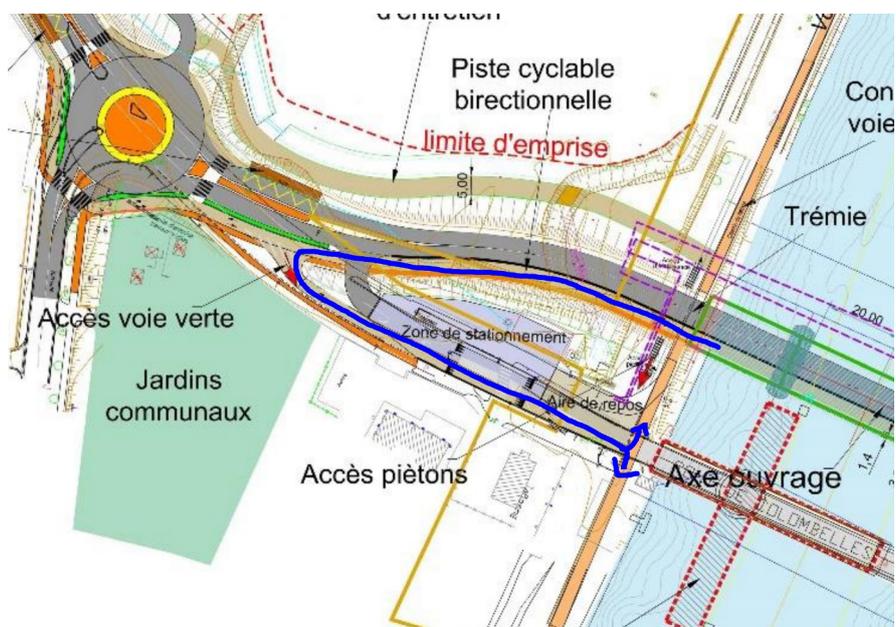
Contribution n°17

Par Aurey Xavier - 1 rue de l'Orne 14460 Colombelles
Déposée le lundi 06 novembre 2023 à 12:28

Selon le plan général du projet présenté en page 11 de la Pièce 3 "Note Présentation Non Technique", il ne semble pas que soit prévu côté Hérouville un accès cyclable direct à la voie verte depuis le pont (et inversement), comme c'est le cas actuellement (ni un accès piéton d'ailleurs).

Pour les cycliste et piétons venant de Colombelles, l'accès à la voie verte se fera par un détour de plus de 200 m (voir image ci-jointe).

Cette approche est assez peu compréhensible et mériterait d'être revue afin de favoriser les déplacements doux.



Thème circulation routière 11 contributions (3-4-5-6-8-9-11-16-21-22 et 24)

Contribution n°3

Par LODS Jean Claude - 107 rue des pelerins 14990 Bernières sur mer
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 12:22

- 1-Ne surtout pas démanteler le pont actuel avant la mise en service du nouveau !
- 2-Avec tous les travaux effectués sur ce pont de Colombelles pourquoi ne pas le conserver uniquement pour les véhicule "légers" ce qui désengorgerait "un peu" ce secteur !
- 3-Modifier la priorité d'ouverture pour que le passage des voitures soient prioritaires aux bateaux !
- 4-Mais pourquoi donc ne pas "cloner" le viaduc de Calix pour une meilleure fluidité de la circulation qui devient extrêmement problématique dans l'agglomération !

Contribution n°4 voir texte dans le thème « liaisons douces »

Contribution n°5

Par Anonyme
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 13:41

La circulation aux abords du pont de Colombelle se révèle très problématique aux heures de pointe. Il est à craindre, si ce nouveau pont devient accessible aux poids lourds, que le trafic devienne épouvantable.

Contribution n°6

Par Anonyme
Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 05:15

Lorsque le pont s'ouvre pour la circulation maritime, de gros bouchons se forment jusqu'à la 4 voies de Ouistreham. C'est extrêmement dangereux. Les ouvertures de pont actuelles sont également source de stress et d'agacement. Il faut remplacer par un viaduc qui éviterait ces ouvertures inutiles et sources de dangerosité et de perte de temps. De plus un pont ouvrant nécessite plus de maintenance et une fermeture annuelle d'entretien qui perturbe l'ensemble du trafic routier de l'agglomération. Il est temps de penser à une solution pérenne, durable, permettant un trafic routier et maritime sans discontinuité. L'agglomération doit se doter d'un second viaduc, notamment en prévision des travaux sur l'actuel.

Contribution n°8 (+ navigation plaisance)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 18 octobre 2023 à 16:18

Ne pensez vous pas qu'il serait opportun de minimiser le nombre et la durée des ouvertures du nouveau pont lors des passages de bateaux ?

Pour cela le pont devrait être surélevé de manière à permettre le passage d'un maximum de bateaux sans ouverture du pont.

En plus de cette surélévation, l'ouvrage pourrait être conçu en arc pour que la hauteur soit maximale au centre du canal, permettant ainsi le passage d'un maximum d'embarcations sans empêcher la circulation routière.

Contribution n°9

Par Anonyme
Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 08:31

Privilégier le bassin de plaisance de Ouistreham (agrandissement)
Blainville pour le commerce avec les ateliers du port de Caen
Des infra-structures de liaison linéaire Lazzaro Hérouville
Posons la question et réfléchissons d'un pont fermé à la circulation des activités
Des dizaines et des dizaines de véhicules bloqués pour un petit voilier ?
L'idée d'un viaduc Beauregard Colombelles il y a plus de 30 ans était pas si mauvaise
A suivre

Contribution n°11 voir texte dans le thème « liaisons douces ».

Contribution n°16

Par Anonyme
Déposée le dimanche 05 novembre 2023 à 11:26

Bonjour, y aura-t-il les alertes avec l'application Citykomi comme avec le pont actuel ?

Contribution n°21 (+ navigation de plaisance)

Par Anonyme
Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 17:39

Il serait judicieux de prévoir une hauteur minimum pour que les petites embarcations puissent naviguer sans obligation d'ouverture de pont, ce qui se fait généralement aux heures de pointe et retarde les usagers de la route qui souhaitent regagner leur domicile après une journée de travail.

Contribution n°22 (+ qualité de l'air)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 15 novembre 2023 à 22:06

Je suis habitant du bas de Colombelles. Je reconnais que le pont actuel est bruyant à cause du revêtement en plaques métalliques. J'espère que le futur revêtement sera de la même qualité que le viaduc du haut plateau, très atténuateur de bruit. Les bosses de ralentissements avant et après le pont actuel remplissent certes leur missions de réduire la vitesse des nombreux véhicules qui empruntent cette route mais elles ont le gros inconvénient de créer des bouchons et donc de créer des nuisances sonores plus longues aux heures de pointes sans compter la pollution liée aux gaz d'échappement. Afin que la circulation soit plus fluide il serait bon d'avoir une réelle réflexion sur l'utilité de ces bosses de ralentissements pour le futur pont qui a mon sens apportent plus d'inconvénients que d'avantages. D'autant que la circulation augmente sur cette route lorsque le viaduc de Calix est bouché, et on nous parle d'une fermeture du viaduc pour travaux dès l'ouverture du nouveau pont qui servira de déviation. Joyeux merdier en perspective.

Contribution n°24

Par Anonyme
Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 11:46

1 la construction devient urgentissime vu la saturation du Pegasus en raison notamment des poids lourds .
2 une fois ce nouveau pont construit il faudrait le rendre obligatoire à TOUS les poids lourds ET leur interdire le passage du Pegasus qui se détériore et dont les voies d'accès ne sont pas aménagées pour ce ballet incessant de semi-remorque .
C'est devenu infernal -polluant et dangereux particulièrement pour les cyclos car la piste se termine avant le pont ! Et ça bouche la circulation .
3 NB bcp de poids lourds évitent Calix et passent par Pegasus pour rejoindre Ouistreham ou la 4 voies Caen -ouist .

Faites les svp obligatoirement passer par le futur pont de colombelles qui sera plus large j'espère et proche de la Zi et de la 4 voies.

Thème navigation de plaisance 6 contributions (8-11-12-14-15 et 21)

Contribution n°8 voir texte dans le thème « circulation routière »

Contribution n°11 voir texte dans le thème « circulation routière »

Contribution n°12 voir texte dans le thème « liaisons douces »

Contribution n°14

Par LEGRAS Jean-Luc - 26 rue des cultures 14000 Caen
Déposée le samedi 04 novembre 2023 à 14:44

Doublon avec la contribution N°15

Il serait bien de prévoir une hauteur minimum de 2 ou 3 mètres de passage sous le pont, afin de permettre aux petites embarcations nautiques la navigation sans être obligé de lever le pont.

Contribution n°15 doublon avec la contribution 14 ci dessus.

Contribution n°21 voir texte dans le thème « circulation routière »

Thème nuisances sonores 3 contributions (19-22 et 23)

Contribution n°19

Par Pinthier Fabrice - 8 rue Edouard Vaillant 14460 Colombelles
Déposée le vendredi 10 novembre 2023 à 17:03

Le nouveau pont dit de Colombelles bénéficie d'une réhausse afin d'avoir un tirant d'air favorable aux passages de plus de bateaux. De facto le bruit de la circulation sera plus facilement diffusé sur le bas de Colombelles, rue de la République, rue Monin, rue Pasteur.
Un dispositif anti bruit est-il envisagé ?

Contribution n°22 voir texte dans le thème « circulation routière »

Contribution n°23 (+ qualité de l'air)

Par LELIEVRE Catherine - 351 RUE VERTE 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Déposée le jeudi 16 novembre 2023 à 00:10

Bonjour,
En tant que riverain de la rue Verte à Hérouville Saint Clair, j'attends de vraies mesures concernant le bruit, mais aussi la qualité de l'air et que des mesures soient prises en compte pour préserver notre santé ?

Sur le fichier suivant :

Après avoir apporté les réponses aux interrogations du public, Ports de Normandie a tiré les enseignements suivants pour le projet :

La nécessité d'un nouvel ouvrage et le choix de son emplacement ne sont pas mis en cause.

Les préoccupations exprimées lors de la concertation portent majoritairement sur la prévention des nuisances acoustiques et la bonne intégration des mobilités douces.

Concernant le premier point, il apparaît que cette préoccupation va au-delà du seul projet de remplacement du pont qui ne peut être considéré à l'origine des nuisances. Elle concerne les nuisances constatées actuellement par les riverains de la RD 226 et du secteur de la voie verte et de leur évolution supposée en raison des projets d'urbanisation du secteur et de développement du réseau de voirie.

Le maître d'ouvrage se coordonnera avec les collectivités concernées pour que des réunions avec les riverains puissent se tenir pour étudier plus spécifiquement les réponses à apporter à cette problématique.

Question : Des réunions avec les riverains seront-elles organisées avant le lancement des travaux ?

PAGE 76 :

COLOMBELLES - AE - PIÈCE 8 - RÉPONSE À LA DEMANDE COMPLÉMENT - PARTIE 1

6.2 Les nuisances créées par le projet

6.2.1 La maîtrise des nuisances acoustiques engendrées par le projet et le trafic sur la RD 226.

Pour ce qui est des nuisances sonores dues à une éventuelle augmentation du trafic et au retour sur cet axe des plus de 7,5 tonnes, les collectivités s'engagent à analyser et à suivre leur évolution, en y apportant des remèdes si nécessaire, mais elles ne sont pas directement liées à l'opération de remplacement de l'ouvrage de franchissement de l'Orne et dépassent donc le cadre de l'opération.

6.2.2 L'impact du projet sur la qualité de l'air

L'opération consiste à remplacer le pont de Colombelles qui arrive en fin de vie, sans augmenter sa capacité routière. L'opération de remplacement du pont ne peut être considérée comme étant à l'origine de l'augmentation du trafic qui résulterait plutôt de l'urbanisation du secteur, et de l'amélioration du réseau viaire. L'évolution de la qualité de l'air associée à l'opération sera évaluée lors de l'étude d'impact.

Question : Par quel moyen, serons-nous informés du résultat des études sur les nuisances acoustiques et la qualité de l'air relatives à l'augmentation du trafic routier ?

Par ailleurs, l'insertion au rond point à partir de la rue Verte sera difficile. Contrairement au rond-point, le carrefour à sens giratoire comporte des panneaux « Cédez le passage » à l'entrée de l'intersection. Cela serait-il envisageable ?

Pour finir, la création d'une passerelle sur l'aire de pique-nique rue Verte à la voie verte a été validée par le Port de Normandie, lors de la dernière réunion à la mairie d'Hérouville Saint Clair. A défaut de compte-rendu de réunion, la passerelle sera-t-elle bien prévue dans le projet global d'aménagement des abords du nouveau pont de Colombelles ?

Merci pour votre retour,
Cordialement.

Thème paysage 1 contribution (13)

Contribution n°13

Par Anonyme

Déposée le mercredi 25 octobre 2023 à 14:49

Bonjour, peut on espérer que ce nouvelle ouvrage soit tourné vers le futur ?! réglant les nombreux points majeurs, cité dans les contributions.

PS: Je souhaiterais qu'il soit "plus ouvert sur son environnement" conçu pour pouvoir apprécier la traversée du canal, ce qui n'est pas possible actuellement.

Thème qualité de l'air 2 contributions (22 et 23)

Contribution n°22 voir texte dans le thème « circulation routière »

Contribution n°23 voir texte dans le thème « nuisances sonores »

Thème eau potable 1 contribution (20)

Contribution n°20

Par Syndicat Eau du Bassin Caennais - 16 rue Rosa Parks 14027 CAEN Cedex 9
Déposée le mardi 14 novembre 2023 à 09:30

Bonjour,

Votre projet prévoit la conservation de la canalisation d'eau potable par le biais de la création d'une dalle de répartition sur la canalisation au droit des futurs rechargements complété par la pose d'un fourreau, et par la création d'un merlon au droit de la zone de compensation humide créée par décaissement du terrain (p 411 du rapport).

Cependant, le dimensionnement de la dalle n'est pas mentionné. Cet élément nécessiterait une précision lors de l'étude.

De plus, vous précisez que ces travaux seraient envisagés par le gestionnaire du réseau. Or le syndicat n'a pas prévu de réaliser ces travaux et vous a transmis ces préconisations dans le but que vous les mettiez en œuvre dans votre projet pour préserver la conduite.

Il est donc nécessaire de préciser également qui aura la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Le principe de conservation est bien précisé sur la rive coté Renault Trucks. Ce principe est-il appliqué sur la rive opposée ?

Le tracé de la canalisation issu des plans fournis par le Syndicat à Ports de Normandie sera-t-il confirmé par des détectations complémentaires ou sondages ?

Vous allez également créer des aménagements (duc d'albe) par vibrofonçage. Avez-vous regardé l'incidence de cette technique sur les canalisations existantes, notamment le passage sous le canal des deux conduites en PEHD ?

Enfin pouvez-vous préciser jusqu'à quelle profondeur le tassement différentiel issu du rechargement a un impact, notamment si cela concerne le lit de pose de la canalisation situé à une profondeur comprise entre 1m30 et 1m80 ?

Cordialement

Thème favorable sans remarque 2 contributions (10 et 18)

Contribution n°10

Par LANDRY Bernard - 11 Rue du Cheminot 14860 RANVILLE
Déposée le jeudi 19 octobre 2023 à 11:51

Tout à fait partisan à ce projet

Contribution n°18

Par Anonyme
Déposée le jeudi 09 novembre 2023 à 21:42

Nous sommes pour ce nouveau pont ,les passages piétons et vélos sont biens venus. En plus les bouchons dus à la fermeture pour son entretien qui était rédhibitoire.

4 Les observations de la MRAE

La MRAe a émis le 16 juin 2023 son avis délégué sous le N°2023-4900 (pièce 9 du dossier d'EP), elle a formulé cinq recommandations qui seront intégralement reprises dans le rapport. La première concerne le contenu du dossier et la qualité de la démarche de l'évaluation environnementale. Les autres la prise en compte de l'environnement ; deux concernent le domaine de l'eau et les deux autres la biodiversité.

« Ports de Normandie » a apporté ses éléments de réponses le 19 juin 2023 dans la pièce 10 du dossier d'EP mis à disposition du public. Les réponses figurent sous chaque recommandation.

Le CE note que le maître d'ouvrage a répondu à chaque recommandation et argumenté sa position. Néanmoins il lui est possible de profiter du mémoire en réponse au présent PVS pour compléter ses réponses s'il le juge nécessaire.

5 Les observations des services

5.1 L'avis de la Commission Locale de l'Eau

Dans son avis du 19 janvier 2023 la CLE du SAGE indique ne pas être pas en mesure de rendre des avis officiels compte tenu du non renouvellement de ses membres.

L'avis de principe est favorable si « toutes les caractéristiques présentées dans le dossier d'autorisation environnementale sont respectées ».

Question 1: pourriez vous confirmer que les caractéristiques présentées dans le projet sont inchangées, au moins pour les thèmes qui concernent la CLE?

5.2 L'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie (CSRPN)

Le CSRPN a émis un avis favorable et a ajouté que les mesures proposées lui paraissent adaptées aux enjeux de restauration et qu'elles devront être gérées sur le long terme.

Néanmoins l'expert faune du CSRPN a fait remarquer « que le domaine des habitats aquatiques et des espèces inféodées du canal n'est pas évoqué, même s'il n'existe pas à priori d'incidences notables ». Il s'étonne aussi « que le campagnol amphibie, bien présent en basse vallée de l'Orne n'ait pas été détecté ».

Question 2: Pourriez vous répondre aux deux remarques exprimées ?

6 Les questions du commissaire enquêteur

Question CE1 :

la liste des pièces présentées à l'examen de l'autorisation environnementale ne figure pas au dossier. L'analyse de ce dernier permet d'estimer que le dossier comportait les pièces 1 à 6. Pourriez vous confirmer ?

Question CE2 :

Les ouvrages d'infrastructures aux abords des monuments historiques sont soumis à déclaration préalable (article R421-10 du code de l'urbanisme).

Le projet est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques de l'église d'Hérouville Saint Clair, il relève donc de cette réglementation qui ne peut pas être intégrée dans l'AE mais doit néanmoins être menée.

Cette procédure n'a pas été listée dans les autorisations nécessaires pour réaliser le projet comme le prévoit l'alinéa 6 de l'article R123-8 du code de l'environnement relatif à la composition du dossier d'enquête publique.

Avez vous bien prévu de faire cette déclaration?

Question CE3 :

Pouvez vous rappeler l'historique de la réflexion sur le devenir de l'ouvrage qui a abouti à la décision de le remplacer. ?

Question CE4 :

Le planning prévisionnel des travaux qui figure à la page 50 de la pièce 3 (évaluation environnementale) prévoit un début de période de préparation en juillet 2023. Pourriez vous fournir un planning actualisé, tenant compte du décalage de l'enquête publique et indiquant la date de mise en service prévisionnelle du futur ouvrage ?

Question CE5 :

En référence à l'article R181-13 du code de l'environnement, le dossier comprend un point sur l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation du projet :

- Renault Trucks (partie de la BZ27)
- ville d'Hérouville Saint Clair (CA22, BZ31 et parcelle non cadastrée du domaine communal
- conseil général du Calvados (rétrocession d'une partie du domaine public routier départemental).

Les accords de principe des différents services datent de 2021 et 2022.

Afin de faciliter la compréhension du dossier, pourriez vous fournir un plan d'ensemble de l'emprise du projet, portant les limites, les références des parcelles et leur situation patrimoniale à ce jour, ainsi que l'avancement des procédures engagées ?

La maîtrise foncière complète des terrains sera t-elle effective pour le démarrage des travaux ?

Question CE6 :

Les travaux de transfert du chauffage urbain d'Hérouville Saint Clair sont en cours. La zone humide existante paraît fortement impactée par ces travaux . Est ce que les impacts résiduels générés par ce chantier seront absorbés par les mesures notamment compensatoires prévues dans ce secteur ?

Question CE 7 :

Lors de la phase amont, les services instructeurs ont signalé que la demande d'AE devait mentionner l'ensemble des rubriques IOTA concernées par le projet. Cette remarque portait notamment sur deux rubriques :

- rubrique 1.3.1.0 - prélèvement dans la nappe (régime de la déclaration)
- rubrique 1.1.1.0 - surveillance nappe souterraine (régime non précisé)

Dans sa réponse, « Ports de Normandie » a confirmé que le projet était effectivement concerné par ces deux rubriques et qu'il était donc nécessaire qu'elles soient visées.

Pourriez vous expliquer pourquoi la demande d'AE (pièce 2 du dossier) ne mentionne pas ces rubriques ?

En application des dispositions de l'article R123-18 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage est invité à produire son mémoire en réponse aux observations et questions du présent PVS dans le délai de 15 jours à compter de sa remise soit au plus tard le samedi 9 décembre 2023.

Une attention particulière devra être consacrée à la contribution N° 20 formulée par le syndicat eau du bassin caennais qui concerne de la protection et de la préservation de la canalisation d'eau potable.

Le maître d'ouvrage peut établir son propre mémoire en réponse dans un document séparé ou répondre sous chaque observation directement dans le présent PVS. Dans ce dernier cas, il conviendra d'identifier la réponse par un encadré ou/et une couleur de son choix.

Cette transmission est assurée par remise du présent PVS à Madame Laurence FRANÇOIS, le vendredi 24 novembre à 14 heures dans les locaux de « Ports de Normandie ».

Fait à Bretteville sur Odon le 24/11/2023

Le commissaire enquêteur
Françoise CHEVALIER

Je soussigné(e), Madame Laurence FRANÇOIS, certifie avoir reçu le 24 novembre 2023 le présent procès-verbal de synthèse.